

Construisons l'avenir ensemble!



NOMENCLATURE GENERALE des ACTES PROFESSIONNELS (NGAP) SAGES-FEMMES

Métropole

wietropole vietropole				
ACTES	LETTRES CLES	TARIF EN VIGUEUR (€)		
Consultations	C	23		
Visite (Consultation à domicile)	V+IFD +/- IK	23 + 4 +/- IK		
Majoration (s'ajoute à C ou V)	MSF	2		
Lettre clé (acte technique)	SF	2.80		
Indemnité forfaitaire de déplacement	IFD	4		
Indemnités kilométriques (s'ajoutent	IK plaine/montagne	0.45/ 0.73		
suivant les cas à l'indemnité forfaitaire)	/à pied ou à ski	/ 3.95		
Férié/Dimanche si urgence (à partir du samedi 12h pour les actes obstétricaux)	F	21.00		
Nuit	(20h-0h et 6h-8h) / (0h-6h)	35.00 / 40.00		
EPP (1 séance)	SF 15	42		

EPP (1 séance)	SF 15	42
Bilan prénatal valorisant la prévention et le parcours de soins (1 séance)	SF 12.6	35.28
Préparation à la Naissance et à la Parentalité (PNP), 7 séances	SF 12 (1 patiente / couple) SF 11.60 (2 - 3 patientes / couples)	33.60 32.48
	SF 6 (+ de 3 patientes /couples, 6 max)	16.80
Surveillance de grossesse à domicile Sur prescription	SF 9 + IFD +/- IK	25.20 + 4 +/- IK
Surveillance de grossesse pathologique simple + RCF à partir de 24SA Sur prescription	SF 15.6 +/- IFD +/- IK	43.68 +/-4 +/- IK
Surveillance de grossesse pathologique multiple + RCF à partir de 24SA Sur prescription	SF 22.6 +/- IFD +/- IK	63.28 +/-4 +/- IK
Examen de grossesse simple à partir de la 24 ^{ème} SA comportant RCF+CR (max 2, sauf en cas d'urgence justifiée) Entre 41SA et 41SA+6J, à renouveler autant que de besoin selon les recommandations en vigueur)	SF 12.5+/- IFD +/- IK	35 +/-4 +/-IK
Examen de grossesse multiple à partir de la 24 ^{ème} SA comportant RCF. (max/ 2, sauf en cas d'urgence). Entre 41SA et 41SA+6J, à renouveler autant que de besoin selon les recommandations en vigueur)	SF 19.5+/- IFD +/- IK	54.6 +/-4 +/- IK

ACTES	LETTRES CLES	TARIF EN VIGUEUR (€)
Séances post-natales (2 maximum, individuelles, cab ou dom, de J8 à la Cs post-natale)	SP +/-IFD+/-IK	18.55 +/-4 +/- IK
Forfait SDC (les 2 premiers) de J1 à J12 à domicile (extension de ce forfait jusqu'à J12)	SF 16.5 + IFD+/- IK	46.20 +4 +/- IK
Forfait SDC idem mais 2 BB ou +	SF 23 + IFD + / - IK	64.40 +4 +/- IK
Forfaits suivants jusqu'à J12 à dom	SF 12 + IFD+/- IK	33.60 +4 +/- IK
Forfaits suivants 2BB ou + jusqu'à J12	SF 17 + IFD+/- IK	47.60 +4 +/- IK
Majoration forfaitaire sorties précoces (sur la 1 ^e visite si dans les 24h après la sortie et si sortie à moins de 72h de l'accouchement/ VB ou 96h/césarienne)	DSP	25
Rééducation périnéale	SF 7.5	21
Première consultation de contraception et de prévention jusqu'à 26 ans Une seule fois par patiente – Prise en charge à 100% - Code EXO 3 -	ССР	46

ACTES INFIRMIERS		
Lettre clé : SFI	2,18	
Majoration de dimanche	7,62	
Majoration de nuit	9,15	
IFD	1.19	

Si anonymisation Code NIR 2 55 55 55CCC 042 XX Ablation d'un DIU avec matériel intra-utérin de

préhension par voie vaginale

RAPPELS

SF 22.40

62.72

Les actes techniques communs avec les médecins sont passés en CCAM le 11 mars 2016 : actes d'accouchements, d'échographie, d'acupuncture, de soins aux nouveaux nés, de gynécologie (sauf « ablation d'un DIU <u>avec matériel intra-utérin de préhension</u> » resté en NGAP).

Ils sont assortis:

- de codages spécifiques (exemple du FCU : JKHD001)
- de modificateurs d'urgence spécifiques différents de ceux des actes le la NGAP

Certains sont remboursables sous conditions (cf. tableau CCAM)

Dans l'intitulé du forfait de suites de couches noter que :

- « JO » est le jour de l'accouchement ».
 - Il n'est utilisable qu'à domicile